## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

PRESENTS: Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE. Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice: 55 Présents: 45 Procurations: 6 Votants: 51 Absents: 4

Date de convocation: 05/04/2018

Absents: Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,

M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :

Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

<u>Objet</u>: Petite enfance: Mise en place des conventions de dédommagement des communes pour l'accueil de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement itinérant dans le cadre du prolongement 2018 du marché public de gestion de l'ALSH 2016 / 2017

Le président rappelle que le conseil communautaire a délibéré en faveur de la prolongation du marché public « pour l'organisation et la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal et itinérant (ALSH) » confié au PALABRE par l'ex Communauté de Communes du Vinobre (délibération n°05122017).

Au cours de cette prolongation de 6 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018) un appel d'offres a été lancé pour un nouveau marché de prestations de services. Celui-ci couvrira l'ensemble des besoins de la CCBA.

Dans l'attente, il est proposé de prolonger également les conditions de dédommagement des communes de l'ex Vinobre, accueillant l'ALSH dans leurs locaux par la signature de nouvelles conventions. Celles-ci couvriront les vacances d'hiver et de printemps 2018.

Le dédommagement correspond à un versement forfaitaire de 450 € par période de vacances auquel s'ajoute un forfait « fluides » de 30 € par semaine d'ouverture. Cela représente pour ladite période un montant total de : 1 020 €.

Le président précise qu'un travail d'harmonisation des modalités de dédommagement est en cours au sein de la commission « services aux personnes », il devra être finalisé pour le démarrage du nouveau marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (MN DURAND ne prenant pas part au vote), décide :

- D'autoriser le Président à signer les conventions et leurs avenants pour le dédommagement des communes accueillant l'ALSH itinérant pour les périodes de vacances scolaires d'hiver et de printemps 2018.

L'Ordennateur os ous signé nu de la télé certifie, le caractère exécutoire par réceptione en Préfecture

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président, Louis BUFFET

